
2005-6 Award-Winning Student Paper: The Canadian Tax Foundation-Fasken Martineau DuMoulin Award for Ontario

Lauréate du concours du meilleur texte d'étudiant pour 2005-6 : Prix ACÉF-Fasken Martineau DuMoulin pour l'Ontario

The Canadian Tax Foundation is pleased to announce that Alissa Gabel is the winner of the 2005-6 Canadian Tax Foundation-Fasken Martineau DuMoulin award for Ontario for the best student paper submitted on matters affecting the Canadian tax system. Ms. Gabel wrote “The Tax Implications of *Chaoulli*: An Evaluation of the Likely Tax Treatment of Expanded Private Health Care” as a student in the Osgoode Hall Law School’s LL.B. program, from which she graduated in 2006. Ms. Gabel was also awarded the Aird & Berlis LLP Prize in Contracts, the Bereskin & Parr Prize for Copyright Law, the Lang Michener LLP Prize in Commercial Law, the McMillan Binch LLP Prize in Contracts, and the Scotiabank Group Prizes in Estates Law and in the Law of Trusts. She graduated with a BA in psychology from York University in 2003. Ms. Gabel is currently articling at Borden Ladner Gervais LLP in Toronto.

Each year, the Foundation will award up to four regional student-paper prizes. Depending on the merit of papers received, one prize may be awarded for each of four regions of the country: Atlantic Canada (the Canadian Tax Foundation-McInnes Cooper Award), Quebec (the Canadian Tax Foundation-Jean Potvin Award), Ontario (the Canadian Tax Foundation-Fasken Martineau DuMoulin Award), and western Canada (the Canadian Tax Foundation-Bert Wolfe Nitikman Foundation Award). Papers must be written as a requirement of a tax-related course, including directed research courses, and can address any aspect of the Canadian tax system, including comparative analyses, tax policy, tax compliance, tax planning, tax system design, etc. Papers may be written in either English or French and must be recommended for award consideration by the professor or instructor of the course.

Papers will be reviewed by three independent reviewers, and abstracts (of 400 words or less) of the best papers chosen will be published in the *Canadian Tax Journal*. Authors of winning papers will also receive a cash prize from the firms or institutions sponsoring the Atlantic Canada, Quebec, Ontario, and western Canada awards and a complimentary one-year membership in the Foundation, entitling them to

receive complimentary copies of many of the currently issued Foundation publications, including the *Canadian Tax Journal*, *Canadian Tax Highlights*, *Tax for the Owner-Manager*, and the annual tax conference report, along with a complimentary copy of the current release of TaxFind, the Foundation's electronic research CD-ROM. As members of the Foundation, winners can also take advantage of generous discounts on other publications as well as discounted registration fees for Foundation conferences and courses.

Submissions to the student-paper competition should be addressed to the Canadian Tax Foundation, Student-Paper Competition, 595 Bay Street, Suite 1200, Toronto, Ontario M5G 2N5. Entries must be accompanied by a letter of recommendation from the professor or instructor of the tax course for which the paper was written and complete details of the student's name, address, phone number, and, if available, fax number and e-mail address. The submission deadline for the 2006-7 academic year is June 30, 2007.

Following is an abstract of Alissa Gabel's paper, "The Tax Implications of *Chaoulli*: An Evaluation of the Likely Tax Treatment of Expanded Private Health Care":

ABSTRACT

The ongoing debate about private health care in Canada was further fuelled by the Supreme Court's ruling in *Chaoulli v. Quebec (Attorney General)* (2005), which held that prohibitions on private health care violated the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms. Currently, the role that private health care will play in Canada's future remains uncertain; however, the expansion of a private second tier of health care is a very real possibility.

The author looks at Canada's current tax treatment of permitted private health-care expenditures and at other countries' experiences with the taxation of private health care. It is likely that the subsidization of private health-care costs would occur via an employee benefit exclusion for health-care benefits and a medical expense credit, the two measures already used in Canada. A third measure, the health savings account, which permits tax-deductible contributions and tax-free distributions, is becoming popular internationally. The author critiques these measures in terms of traditional tax policy criteria to determine whether they should be retained in their present form or modified if an expanded private tier of health care emerges.

In the author's view, equity is undermined by all three measures. The employee benefit exclusion and the health savings account result in an upside-down subsidy whereby the wealthiest segment of the population receives a disproportionate benefit. The medical expense credit, in its current non-refundable form, is similarly limited because those with insufficient income to absorb the credit are unable to take advantage of it. Neutrality is compromised because the existence of the tax measures distorts individual choices about medical expenditures, insurance coverage, and even place of employment. While the measures vary in their degree of simplicity, subsidies designed to achieve equality are typically more complex. However, it seems that, for Canadians, equality at the expense of simplicity is the more palatable choice.

Finally, because the subsidization of private health care is costly for the government in terms of forgone revenue, the author examines the three measures from a tax-expenditure perspective. The narrower objective of reducing the financial burden on users of private health care and ultimately facilitating access to the private system is at least partly

achieved, albeit more successfully for those with higher incomes. However, the broader objective is to reduce wait times and costs in the public sector, and international experience with private and two-tier health care demonstrates that these tax expenditures do not successfully achieve this objective.

L'Association canadienne d'études fiscales est heureuse d'annoncer que la lauréate 2005-06 du Prix ACÉF-Fasken Martineau DuMoulin pour l'Ontario, récompensant le meilleur texte d'étudiant portant sur un sujet touchant la fiscalité canadienne est Mme Alissa Gabel. Mme Gabel a rédigé « The Tax Implications of *Chaoulli*: An Evaluation of the Likely Tax Treatment of Expanded Private Health Care » alors qu'elle était étudiante à la Faculté de Droit Osgood Hall à Toronto, dont elle a été diplômée en 2006. Mme Gabel a aussi remporté le Prix Aird & Berlis, LLP pour le droit des contrats, le Prix Bereskin & Parr pour le droit des droits d'auteurs, le Prix de Lang Michener, LLP pour le droit commercial, le Prix McMillan Binch LLP pour le droit des contrats, ainsi que les Prix Scotiabank Group pour le droit successoral et le droit des fiducies. Mme Gabel a obtenu en 2003 un Baccalauréat en psychologie de l'Université York. Elle se consacre actuellement au stage qu'elle exécute chez Borden Ladner Gervais LLP à Toronto.

Chaque année l'Association offrira jusqu'à quatre prix régionaux pour les meilleurs textes d'étudiants. Selon le mérite des textes reçus, un prix pourra être attribué pour chacune des grandes régions du Canada, soit les provinces de l'Atlantique (prix ACÉF-McInnes Cooper), le Québec (prix ACÉF-Jean Potvin), l'Ontario (prix ACÉF-Fasken Martineau DuMoulin) et l'Ouest du Canada (prix ACÉF-Fondation Bert Wolfe Nitikman). Les textes doivent avoir été rédigés dans le cadre d'un cours relié à la fiscalité, y compris un cours de recherche dirigée, et peuvent traiter de n'importe quel aspect de la fiscalité canadienne, y compris l'analyse comparée, les politiques fiscales, l'observation, la planification fiscale, le design du système fiscal, etc. Les textes pourront être rédigés en français ou en anglais et devront être accompagnés de la recommandation du professeur ou du responsable du cours dans le cadre duquel le texte a été écrit.

Les textes seront soumis à un comité de trois réviseurs indépendants et un résumé de 400 mots ou moins des meilleurs seront publiés dans la *Revue fiscale canadienne*. En plus du prix en argent offert par le cabinet parrain du concours dans chaque région, les lauréats recevront un abonnement d'un an à l'Association, qui leur permettra de recevoir gratuitement plusieurs des publications de l'ACÉF, comme la *Revue fiscale canadienne*, *Faits saillants en fiscalité canadienne*, *Tax for the Owner-Manager*; le Rapport de la conférence annuelle, ainsi que la plus récente version de TaxFind, le CD-ROM de recherche de l'ACÉF. À titre de membres, ils auront aussi droit à des rabais sur le prix des autres publications de l'Association, ainsi que de l'inscription aux conférences et aux cours offerts par l'Association.

On devra soumettre toute la documentation relative au concours du meilleur texte d'étudiant à l'adresse suivante : Association canadienne d'études fiscales, Concours des textes d'étudiants 595, rue Bay, Bureau 1200, Toronto, Ontario M5G 2N5. En plus de la recommandation du professeur ou du responsable du cours dans le

cadre duquel le texte a été rédigé, on est prié de transmettre toutes les coordonnées de l'étudiant(e) : nom, adresse, numéro de téléphone et, si disponibles, numéro de télécopieur et adresse électronique. La date limite pour la soumission de textes rédigés au cours de l'année universitaire 2006-7 est le 30 juin 2007.

Vous trouverez ci-après un précis du texte de Alissa Gabel, « The Tax Implications of *Chaoulli*: An Evaluation of the Likely Tax Treatment of Expanded Private Health Care » :

PRÉCIS

Le jugement de la Cour suprême du Canada, *Chaoulli c. Québec (Procureur général)* (2005), qui conclut que l'interdiction de l'accès aux soins de santé privés viole la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, continue d'alimenter le débat sur le sujet au Canada. À l'heure actuelle, le rôle que les soins de santé privés joueront dans l'avenir du Canada demeure incertain; cependant, l'expansion d'un régime privé de soins de santé demeure une possibilité bien réelle.

L'auteur examine le traitement fiscal actuel au Canada des dépenses de soins de santé privés permises et l'expérience de l'imposition des soins de santé dans d'autres pays. Il est probable que le subventionnement des coûts des soins de santé se ferait au moyen de l'exclusion de l'avantage lié aux soins de santé de la liste des avantages reliés à l'emploi, et d'un crédit pour frais médicaux, les deux mesures existant déjà au Canada. Une troisième mesure, le compte d'épargne-santé, qui permet des contributions déductibles et des distributions libres d'impôt, gagne en popularité dans le monde. L'auteur examine ces mesures à partir des critères traditionnels de la politique fiscale pour déterminer si elles devraient être conservées dans leur forme actuelle ou être modifiées si les soins de santé privés prennent de l'expansion.

Selon l'auteur, ces trois mesures sapent l'équité. L'exclusion de l'avantage et le compte d'épargne-santé entraînent une subvention renversée où le segment le plus riche de la population reçoit un avantage disproportionné. L'effet du crédit pour frais médicaux actuellement non remboursable est limité de façon semblable parce que les personnes dont le revenu est insuffisant pour absorber le crédit ne sont pas en mesure d'en bénéficier. La neutralité est compromise parce que l'existence de mesures fiscales entraîne une distorsion dans les choix individuels au sujet des dépenses médicales, de la couverture d'assurance et même du lieu d'emploi. La simplicité de ces mesures est variable, mais les subventions destinées à favoriser l'égalité sont généralement plus complexes. Cependant, il semble que, pour les Canadiens, l'égalité aux dépens de la simplicité soit le choix le plus acceptable.

Finalement, comme le subventionnement de soins de santé privés est coûteux pour le gouvernement en termes de recettes auxquelles il doit renoncer, l'auteur examine les trois mesures dans une perspective de dépenses fiscales. Cet objectif plus étroit de réduire le fardeau financier des utilisateurs de soins de santé privés et, en définitive, de faciliter l'accès au système privé est atteint au moins en partie, et davantage chez les mieux nantis. Cependant, l'objectif plus large de réduire les délais d'attente et les coûts dans le secteur public, et l'expérience internationale avec les soins de santé privés montre que ces dépenses fiscales ne permettent pas d'atteindre cet objectif.